
**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

1 – Le compte administratif

Elaboré par "l'ordonnateur" de la collectivité (le Maire), il retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année (opérations réalisées et restes à réaliser). Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi parallèlement par le comptable de la collectivité et il clôture le cycle budgétaire de l'année considérée. Il doit être adopté par l'Assemblée au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

2 – Orientations de la municipalité

Le compte administratif retrace la volonté de la municipalité de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- dégager un autofinancement important permettant la réalisation du Programme Pluriannuel d'Investissement Durable défini.
- mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région et des autres organismes financeurs chaque fois que possible.
- limiter la pression fiscale sur les contribuables sannoisiens.
- maintenir les produits de la tarification des services.

3 – Résultats d'exécution de l'exercice 2023

Les résultats de 2023 s'établissent comme suit :

	Réalisations	Restes à réaliser	Ensemble
<u>Investissement</u>			
Dépenses	11 704 233,16	4 999 750,09	16 703 983,25
Recettes	11 449 443,88	5 667 770,54	17 117 214,42
Solde	-254 789,28	668 020,45	413 231,17
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	37 882 861,34		37 882 861,34
Recettes	55 000 500,76		55 000 500,76
Solde	17 117 639,42		17 117 639,42
Résultats	16 862 850,14	668 020,45	17 530 870,59

(Pour rappel résultat d'ensemble 2022 : 16 919 587,86€)

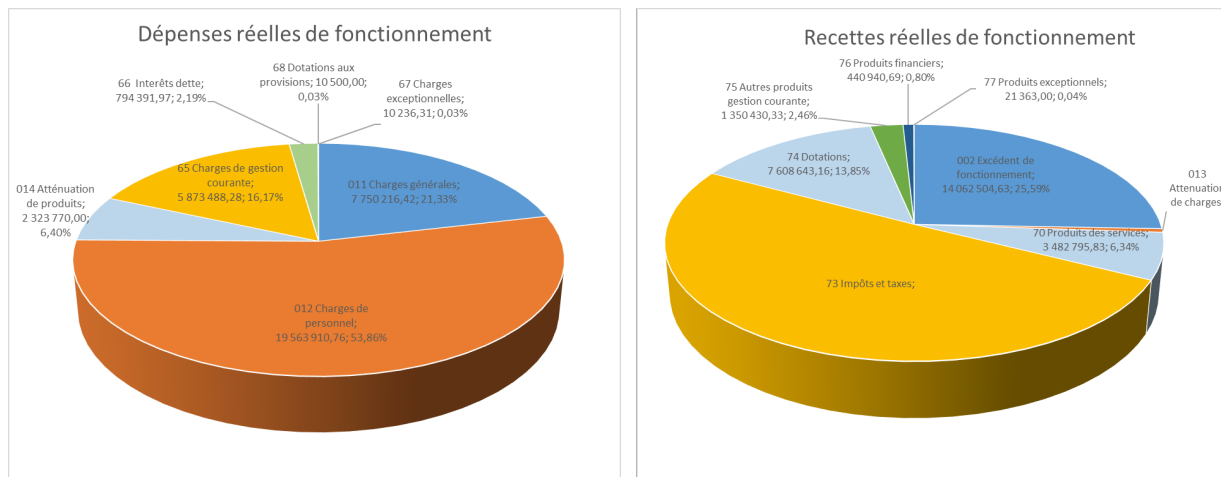
3.1 - Section de fonctionnement

3.1.1 - Présentation par secteurs fonctionnels :

Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		14 062 504,63
01	NON VENTILABLES	4 695 302,27	34 966 822,65
0	SERVICES GENERAUX	8 267 773,04	619 822,24
1	SECURITE	1 832 910,83	46 367,30
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRE	7 065 795,55	1 622 030,36
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	7 911 091,79	2 068 530,15
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	4 449 978,00	604 301,90
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITATS	1 747 040,82	539 463,72
6	ACTION ECONOMIQUE	116 886,21	108 438,25
7	ENVIRONNEMENT (MAT SERVICE PROPRETE)	985 930,02	34 683,16
8	TRANSPORTS	810 152,81	327 536,40
		37 882 861,34	55 000 500,76

3.1.2 - Présentation par chapitres :

Type de mouvement	Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS FON	1 556 347,60	
DEPENSES ORDRE			1 556 347,60	
	011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 750 216,42	
	012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	19 563 910,76	
	014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	2 323 770,00	
	65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 873 488,28	
	66	CHARGES FINANCIERES	794 391,97	
	67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 236,31	
	68	DOTATION AUX PROVISIONS	10 500,00	
DEPENSES REELLES			36 326 513,74	
	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS FON		56 643,52
RECETTES ORDRE				56 643,52
	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT		14 062 504,63
	013	ATTENUATIONS DE CHARGES		271 121,22
	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES		3 482 795,83
	73	IMPOTS ET TAXES		27 706 058,38
	74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		7 608 643,16
	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 350 430,33
	76	PRODUITS FINANCIERS		440 940,69
	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		21 363,00
RECETTES REELLES				54 943 857,24
TOTAUX			37 882 861,34	55 000 500,76



Les principales dépenses de fonctionnement sont notamment :

- 19 563 910,76€ de charges de personnel et frais assimilés (53,86% des dépenses réelles de fonctionnement);
- 7 750 216,42€ de charges générales (21,33% des dépenses réelles de fonctionnement) dont prestations de services, fluides, entretien et réparations de biens mobiliers et immobiliers, assurances, fournitures, location, etc... ;
- 5 873 488,28,17€ de charges de gestion courante (16,17% des dépenses réelles de fonctionnement) dont subvention CCAS (3 774 800€), Caisse des Ecoles (14 000€), associations diverses (801 521,71€), contingent service incendie (476 875,08€), etc... ;
- 794 391,97€ de charges financières (2,19% des dépenses réelles de fonctionnement) ;
- 2 323 770,00€ d'atténuation de produits (6,4% des dépenses réelles de fonctionnement) correspondant aux prélèvements effectués au titre du reversement sur le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources.

Les dépenses liées aux transferts entre section (1 556 347,60€) correspondent aux amortissements à hauteur de 1 536 941,60€ et aux écritures liées aux cessions (valeur comptable + plus-value) à hauteur de 19 406,00€. Ces écritures se retrouvent, à l'identique, en recette d'investissement (040).

Les principales recettes réelles fonctionnement sont notamment :

- 27 706 058,38€ d'impôts et taxes (50,43% des recettes réelles de fonctionnement) dont 20 940 886€ de contributions directes, 3 344 354€ d'attribution de compensation de la Communauté d'Agglomération du Val Parisis, 1 199 633€ au titre du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France, 1 114 103,96€ de droits de mutation, 591 218,42€ de Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ;
- 7 608 643,16€ de dotations (13,85% des recettes réelles de fonctionnement) dont 4 409 211€ de Dotation Forfaitaire de Fonctionnement, 1 199 158€ de Dotation de Solidarité Urbaine, 660 050€ de Dotation Nationale de Péréquation, 273 908,931€ d'attribution du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle ;
- 3 482 795,58€ de produits des services (6,34% des recettes réelles de fonctionnement) dont 1 131 276,30€ liés aux produits de la restauration ;
- 271 121,22€ d'atténuation de charges (0,49% des recettes réelles de fonctionnement) correspondant aux remboursements sur rémunérations et charges sociales ;
- 14 062 504,63€ d'excédent de fonctionnement (25,59% des recettes réelles de fonctionnement)

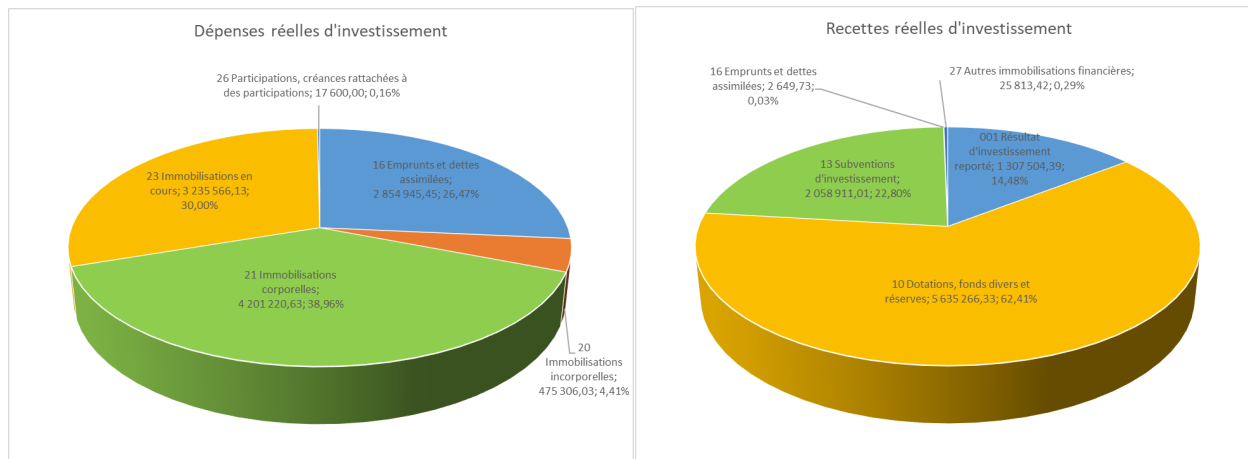
3.2 - Section d'investissement

3.2.1 - Présentation par secteurs fonctionnels :

Fonction	Libellé	DEPENSES	RECETTES
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 307 504,39
01	NON VENTILABLES	3 223 620,37	7 873 734,48
0	SERVICES GENERAUX	434 749,86	50 000,00
1	SECURITE	100 202,40	35 113,00
2	ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRE	489 180,55	273 753,15
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	3 710 929,23	666 052,83
4	SANTE ET ACTION SOCIALE	132 236,18	67 802,50
5	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITATS	2 355 127,18	1 158 395,05
6	ACTION ECONOMIQUE	515 101,50	
7	ENVIRONNEMENT (MAT SERVICE PROPRETE)	91 446,54	
8	TRANSPORTS	651 639,35	17 088,48
	TOTAUX	11 704 233,16	11 449 443,88

3.2.2 - Présentation par chapitres :

Type de mouvement	Chapitre	Libellé	DEPENSES	RECETTES
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES	862 951,40	
		DEPENSES ORDRE INTERNES A LA SECTION	862 951,40	
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS IN	56 643,52	
		DEPENSES ORDRE	56 643,52	
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 854 945,45	
	20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	475 306,03	
	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 201 220,63	
	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 235 566,13	
	26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	17 600,00	
		DEPENSES REELLES	10 784 638,24	
	041	OPERATIONS PATRIMONIALES		862 951,40
		RECETTES ORDRE INTERNES A LA SECTION		862 951,40
	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS IN		1 556 347,60
		RECETTES ORDRE		1 556 347,60
	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 307 504,39
	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		5 635 266,33
	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		2 058 911,01
	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 649,73
	27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		25 813,42
		RECETTES REELLES		9 030 144,88
		TOTAUX	11 704 233,16	11 449 443,88



Les principales dépenses d'investissement sont notamment :

- Le remboursement de la dette en capital à hauteur de 2 854 945,45€ (26,47% des dépenses réelles d'investissement),
- Les dépenses d'aménagement du territoire et de l'habitat, d'environnement et de transport pour un montant de 3 098 213,07€ (26,47% des dépenses réelles d'investissement),
- Les dépenses liées à l'enseignement à hauteur de 489 180,55€ (4,18% des dépenses réelles d'investissement),
- Les dépenses pour la culture, la jeunesse et le sport pour 3 710 929,23€ (31,71% des dépenses réelles d'investissement)

Les principales recettes réelles d'investissement sont notamment :

- Les subventions versées par nos partenaires (Etat, Région Ile-de-France, Département du Val d'Oise...) à hauteur de 2 058 911,01€ (22,8% des recettes réelles d'investissement),
- La taxe d'aménagement pour 1 463 960,83€ (16,21% des recettes réelles d'investissement),
- Le versement du fonds de compensation de la TVA sur les dépenses d'investissement de l'année N-2 pour 959 305,50€ (10,62% des recettes réelles d'investissement) ;
- L'excédent d'investissement 2022 reporté de 1 307 504,39€ (14,48 % des recettes réelles d'investissement) ;
- La partie de l'excédent de fonctionnement 2022 affecté à l'investissement pour 3 212 000€ (35,57% des recettes réelles d'investissement) ;

4 – EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Au 1er janvier 2023 474 emplois budgétaires sont prévus au Budget Primitif dont 391,58 ETP pourvus.

Au 31 décembre 2023, le compte administratif fait apparaître 469 emplois budgétaires dont 396,66 ETP sont pourvus.

Le montant total prévu au chapitre 012 s'élève à 19 563 910,76€ contre 18 220 298,96 au CA 2023.

Les charges de personnel indiquées représentent 51,64% des dépenses totales de fonctionnement et 53,86% des dépenses réelles de fonctionnement.

5 – Les principaux ratios :

COMMUNE DE SANNOIS - COMMUNE DE SANNOIS BUDGET PRINCIPAL - CA - 2023

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	26901

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	1118.3

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1350.38
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1519.70
3	Dépenses d'équipement brut / population	294.12
4	Encours de dette / population (2) (3)	631.75
5	DGF / population	233.02
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53.86%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	95.84%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	19.35%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	41.57%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	11.14%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.